



Notre peine est grande : notre amie, Jacqueline Bret nous a quittés le 18 novembre dernier.

Membre fondatrice, avec son époux, Jean, de notre association, son engagement militant au sein de l'ADEMUB n'a jamais faibli : lutter pour sauvegarder une certaine qualité de vie à Brétigny, pour freiner la frénésie d'urbanisation de nos maires successifs, sensibiliser nos concitoyens aux enjeux de la protection de notre environnement, Jacqueline a été de toutes les actions, des plus modestes (comme la distribution de notre bulletin) aux plus techniques (c'est Jacqueline qui a créé et faisait vivre notre site internet).

Sous une apparence d'élégante discrétion et de réserve, Jacqueline cachait un engagement citoyen tenace, tant au niveau associatif que dans l'action politique locale (elle avait été conseillère municipale puis conseillère à l'agglomération du Val d'Orge pendant 3 ans pour le groupe BAGP).

Sa disponibilité, sa sensibilité, sa fiabilité, en faisait une militante exceptionnelle mais surtout une amie irremplaçable.

ADEMUB

Association loi de 1901 déclarée le 14/04/1992 et agréée au titre de l'article L.121-8 du Code de l'urbanisme et de l'article L.141-1 du Code de l'environnement (arrêté préfectoral n° 2002-PREF.DCL/0366 du 19 novembre 2002)

Editorial

En 2011, en saurons-nous plus sur notre avenir ?

L'ADEMUB vous présente ses meilleurs voeux pour cette année 2011. Nous espérons pour vous et votre famille que vos espérances seront comblées tant au niveau personnel que professionnel. 2010 a été marquée par un regain d'«activisme urbain» local :

- l'engagement des travaux de construction sur la ZAC Clause - Bois Badeau,
- des modifications au Plan local d'Urbanisme dont l'une dans le but d'entériner l'accroissement du nombre de logements sur la ZAC Clause - Bois Badeau,
- l'engagement des procédures administratives pour l'extension de la zone commerciale de Maison Neuve, avec le projet des «Promenades de Brétigny»,
- l'évolution du projet Val Vert sur Plessis Pâté,
- Enfin, la réactivation du Comité de Site sur l'avenir de la base aérienne «BA 217» a mis en évidence l'intention de certains élus locaux de convertir plusieurs centaines d'hectares de terres agricoles en zone d'activités.

L'ADEMUB s'est efforcée d'être active sur tous ces fronts en lien avec les associations des villes voisines et notre fédération départementale, Essonne Nature Environnement. Lors des réunions publiques, nous avons défendu ardemment la nécessité de préserver les espaces agricoles. Nous avons rencontré les élus des collectivités locales. Si nous avons eu le sentiment d'être écoutés par certains élus régionaux, le résultat est plus contrasté avec les élus locaux. Brétigny et les villes environnantes connaissent un funeste destin. Maire après maire, l'urbanisation à tout-va devient un credo sans qu'ils en mesurent toujours les conséquences, pourtant mesurables.

En 20 ans, dans le Val d'Orge, 800 hectares de terres agricoles ont été urbanisés, soit 15% de la surface totale.

A Brétigny, entre 1982 et 2008, 20% des terres agricoles, environ 200 ha, ont été urbanisés, après les prélèvements importants des 30 années précédentes.

En Ile de France, entre 1982 et 2003, la superficie des espaces naturels et agricoles a été réduite de 387 km², soit une perte de 4,5%. L'urbanisation a grignoté 1 844 hectares de terres agricoles par an.

Au niveau national, l'équivalent d'**un département disparaît tous les 10 ans au rythme de 60.000ha par an.**

Chaque maire a les meilleures raisons du monde de faire du «développement économique». Il en va hélas de la préservation des espaces agricoles comme de la construction des logements sociaux: c'est l'affaire des autres !

Mais l'évolution vers des comportements plus éthiques, le goût pour des produits sains, de qualité, et respectueux de l'environnement se développent. Tout cela implique la création de circuits courts. Les besoins sont très importants. Mais les responsables politiques résistent à ces nouvelles demandes par habitude, par aveuglement ou par ambition : Ils n'imaginent pas pouvoir laisser leur marque sans bâtir une plus grosse zone d'activité que leurs prédécesseurs.

Nous comprenons leur souci de préserver l'emploi. Encore faudrait-il que les chiffres soient fiables : quel est le véritable impact de la fin de la base aérienne ? On nous annonce le chiffre symbolique de 2000 emplois à remplacer. Mais, après 2 ans de conciliabules, nous n'en savons guère plus. Par ailleurs, si 70 hectares suffissent pour accueillir les 2400 salariés de la Croix Blanche, 70 autres pour les quelque 2000 autres qui nous sont promis avec Val Vert, chacun peut comprendre que les 750 hectares de la base n'ont pas besoin d'être urbanisés en totalité.

Aujourd'hui, il semblerait que le maintien de l'INRA (Institut National de la Recherche Agronomique) sur 290 hectares soit accepté. Nous nous réjouissons de cette évolution positive. Et nous souhaitons désormais que le projet SAFER et de la chambre d'agriculture pour une centaine d'hectares dédiés à l'agriculture biologique (avec une centaine d'emplois à la clé) aboutisse. Espérons que la nomination d'un nouveau préfet de l'Essonne ne conduise pas à un changement d'orientation au détriment de l'environnement et que les élus du Val d'Orge acceptent l'idée que la terre n'est pas un milieu stérile. Elle est une richesse et un bien commun à tous les citoyens

Notre **assemblée générale**, samedi **12 février**, et le débat qui suivra, seront l'occasion pour vous de vous informer, de nous rejoindre et d'apporter vos propositions sur notre avenir.

Le CA de l'ADEMUB

LETTRE OUVERTE au Maire de Brétigny

2010, ANNÉE INTERNATIONALE DE LA BIODIVERSITÉ.

« Monsieur le Maire, voyons ensemble comment, au niveau local, nous pouvons contribuer à préserver une biodiversité partout menacée... » : Tel est l'objet de cette lettre ouverte...

Brétigny, le 13 janvier 2011

Monsieur le Maire,

Année 2010, année internationale de la biodiversité. Dans de nombreux endroits du monde, des initiatives ont été prises et de grandes manifestations organisées. Notre association, très préoccupée par la préservation de la biodiversité, qu'elle concerne les paysages, les espèces végétales et animales ainsi que leurs habitats, a pris un certain nombre d'initiatives locales et a participé aux actions organisées par nos instances fédérales.

Localement, nous avons organisé une semaine de la biodiversité avec exposition à l'espace Nelson Mandela, film-débat sur le thème « La biodiversité dans les jardins », autre débat sur les espèces menacées, ainsi qu'une excursion pédestre de découverte de la biodiversité dans la vallée de l'Orge. Notre exposition, que vous avez eu peut-être l'occasion de voir, a présenté plusieurs panneaux dont l'un concerne les actions relevant plus particulièrement de la compétence des collectivités locales.

A Brétigny, nous savons que nos préoccupations réciproques en ce domaine sont convergentes. Mais nous voudrions néanmoins vous rappeler que, comme le préconise le « Guide de gestion différenciée à l'usage des collectivités », édité par la Région Ile-de-France avec Naturparif et l'ANVL, un grand nombre de mesures, grandes et petites, peuvent être prises pour faire avancer cette question dans la ville. Nous nous permettons donc d'en citer un certain nombre, sans prétendre nullement à l'exhaustivité :

- Maintenir et **développer la continuité biologique** sur tout le territoire communal y compris dans les secteurs urbanisés du centre ville
- Développer les espaces verts et naturels (parcs, mares, haies...) et les relier entre eux
- **Protéger les espaces boisés classés existants** (bois de Beaulieu, bois Pelletier, parc du Carouge, etc.) et en créer de nouveaux à l'occasion de la révision du PLU, en plus de ceux prévus dans le quartier Clause Bois Badeau
- Lutter contre la **pollution lumineuse**, destructrice de nombreux insectes et perturbatrice de la faune
- Pratiquer la **tonte différenciée des pelouses** et développer les espaces de mélanges fleuris
- Poursuivre la politique d'aménagement **de jardins familiaux** et créer **des jardins collectifs** dans les divers quartiers de la ville.
- Favoriser le développement des friches et des jardins sauvages
- Mener une « **politique de l'arbre** » en variant les essences et en organisant **une JOURNÉE DE L'ARBRE** annuelle
- **Appliquer intégralement la Charte Phyt'eaux Cités** pour lutter contre la pollution des eaux et des sols et respecter la biodiversité sauvage

Nous pensons, par ailleurs, qu'à l'instar de la Communauté d'agglomération du Val d'Orge, signataire de ce document dès 2004, la Ville de Brétigny devrait **signer la Charte régionale de la biodiversité et des milieux naturels**. Charte par laquelle les signataires s'engagent à reconnaître « l'importance du patrimoine naturel et de la biodiversité pour un développement durable et équilibré de la région. »

Nous souhaiterions vous rencontrer pour débattre de cet important sujet et examiner ensemble les mesures à entreprendre au cours des prochaines années. Plus particulièrement, l'initiative de l'organisation d'une journée annuelle de l'arbre, à laquelle notre association est prête à prendre une part active, nous paraît pouvoir jouer un rôle dynamisant dans la mise en place de cette politique en faveur de la biodiversité.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, nos salutations distinguées.

Dominique Deboise
Président de l'ADEMUB

LETTRE OUVERTE au Président de l'Agglomération du Val d'Orge

VAL VERT- CROIX BLANCHE, NOUVEAU COMPLEXE COMMERCIAL ET ARTISANAL DE 70 HECTARES OUVRIRA SES PORTES EN 2013.

Ce site de « l'habitat durable et intelligent », selon l'agglomération du Val d'Orge, proposera même une « exploitation agricole de proximité ».

C'est sur ce dernier point que nous avons souhaité questionner le président de la Communauté d'agglomération du Val d'Orge



carte : *Le Parisien* du 27/01/10

Brétigny, le 17 janvier 2011

Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération du Val d'Orge,

Nous avons noté, dans les documents publiés par l'agglomération du Val d'Orge pour promouvoir Val Vert, la volonté exprimée par celle-ci de «diversifier l'activité agricole en développant les «circuits courts» et de «préserver le paysage». Je citerai également un des «effets collatéraux» attendus de Val Vert, sur le site Internet dédié à sa promotion * : « ...de reconfigurer un paysage aujourd'hui dépourvu de valeur collective, et de lui redonner un sens et une utilité par, notamment, la création d'une exploitation agricole de proximité».

Nous n'épilouterons pas sur cette curieuse affirmation selon laquelle un paysage, «dépourvu jusqu'à présent de valeur collective», s'en trouverait doté par la magie d'une entreprise au caractère essentiellement commercial. Car nous croyons comprendre qu'un tel miracle résulterait de l'implantation sur Val Vert d'un clone de la «ferme du Sart», grande surface commerciale du groupe AUCHAN, dédiée aux produits frais, disposant d'une extension maraîchère, le tout sur 5 à 7 hectares.

Notre association est bien sûr favorable à la distribution par circuits courts de denrées maraîchères de production locale, notre préférence allant, en ce domaine, aux productions agrobiologiques. Or, au vu des besoins de la population du Val d'Orge (128 000 habitants en 2008), les volumes produits dans le cadre de Val Vert nous apparaissent très insuffisants. De même que sont pour l'heure insuffisantes les productions maraîchères dans notre région pratiquant la vente en circuit court, notamment celles organisées en AMAP, bien que celles-ci soient actuellement en forte expansion.

En outre, à l'instar des installations précédentes de cette enseigne, dans le Nord de la France, tout nous semble indiquer que la part de l'agriculture de proximité dans ce nouveau projet y sera marginale : autour de 10% de la vente réalisée.

Or, vous n'ignorez pas quel type de relations clients-fournisseurs on peut attendre de ces entreprises issues de la grande distribution et contre lesquelles les agriculteurs, confrontés à la chute brutale des cours, ont manifesté encore récemment. Nous pouvons donc craindre, que la soi-disant «ferme» du Sart, n'exerce sur les producteurs une forte pression à la baisse sur les prix, ce qui ne manquerait pas de se trouver en contradiction avec vos propres convictions politiques.

(suite page 4)

Vous avez fait du développement durable et de l'exemplarité l'étendard de Val Vert. Il nous semblerait judicieux de poursuivre le raisonnement et d'ajuster la mise en pratique de plusieurs manières :

1 - Il nous semble que votre responsabilité d'élue local et de donneur d'ordre dans l'aménagement de cette zone vous autorise à prendre en considération la dimension sociale du développement durable, en imposant au cahier des charges de la ferme du Sart des pratiques saines vis-à-vis des producteurs locaux, en garantissant des engagements d'achat sur le long terme ainsi que des prix stables, sans lesquels les agriculteurs sont réduits à une précarité insoutenable.

2 - Le développement durable tend effectivement à favoriser les circuits courts et une agriculture respectueuse du territoire et de son environnement, ce qui induit de penser si possible les activités de la production jusqu'à la consommation ultime, traitement des déchets compris. En conséquence, nous vous demandons ainsi qu'à l'agglomération du Val d'Orge, de soutenir le projet, élaboré par la chambre d'agriculture interdépartementale et la SAFER, visant à consacrer une centaine d'hectares à l'agriculture biologique sur une partie des terrains libérés par la fin de l'activité de la base aérienne 217. Cette création, relativement modeste, de nouvelles surfaces agricoles couvrirait une part des besoins locaux et correspondrait à une bonne compréhension des enjeux du développement durable. Rappelons à ce propos que **les communes du Val d'Orge ont détruit en 20 ans 826 hectares de terres agricoles, un capital quasi non renouvelable, soit 15% de leur territoire.** Parallèlement, si la région et l'Etat ont conçu un plan bio pour porter la **part de l'agriculture biologique à 6% de la Surface Agricole Utile régionale d'ici à 2012** conformément aux accords du Grenelle de l'environnement, **nous en sommes encore loin** (à peine 1,5%).

3 - Nous n'ignorons pas le souci de l'agglomération du Val d'Orge de rencontrer le public à propos de Val Vert. Plusieurs réunions ont eu lieu, nous y avons participé. Nous constatons cependant qu'aucune instance permanente de concertation autour de ce projet n'a permis aux associations de participer à son élaboration, et c'est finalement de manière tardive, voire même incidemment, que nous accédons aux informations et avons connaissance des décisions prises. Nous regrettons d'autant plus cet état de fait que notre fédération départementale, Essonne Nature Environnement, est représentée par ailleurs dans un projet de territoire conséquent impulsé par l'Etat, puisqu'elle siège, en la personne de son président, au comité de site de la base aérienne 217. C'est là un autre volet du développement durable, qui nous semble nettement améliorable, celui de **la concertation.**

Peut-être votre réflexion a-t-elle déjà évolué dans ces mêmes directions sans que nous en ayons connaissance. D'avance nous vous remercions donc pour les réponses que vous voudrez bien apporter à nos questions. Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Dominique DEBOISE
Président de l'ADEMUB

* : <http://www.valdorge-developpement.fr/9,144,0/Val-Vert-Croix-Blanche.html>

Brèves

L'Agglo investit dans la voirie, mais...

La communauté d'agglomération du Val d'Orge vient de reprendre aux 9 communes qui la composent la compétence de la voirie. Désormais, tous les travaux de création et de rénovations de la voirie, rues et trottoirs, sont à sa charge. Trois années successives de mauvais temps hivernal ont passablement détérioré nos rues. Aussi l'Agglo va-t-elle investir 15 millions d'euros par an pendant 3 ans pour refaire à neuf les rues les plus abîmées. Tous pourront apprécier ainsi le confort de voies bien roulantes. Mais la tentation sera forte de ne pas respecter les limitations de vitesse. D'où la nécessité, à l'occasion de ces travaux, de mettre en application la Loi sur l'air et l'utilisation

rationnelle de l'énergie (LAURE) qui prévoit l'aménagement d'itinéraires cyclables pour tous travaux de rénovation de voirie. Nécessité également, pour parvenir à une véritable circulation apaisée dans nos villes, de passer en zone 30, et le plus tôt possible, la grande majorité de nos rues.

La Fontaine : qui pour remplacer Aldi ?

Le supermarché Aldi a fermé ses portes début janvier. Raisons invoquées par les exploitants de cette enseigne de hard discount : un chiffre d'affaires insuffisant et des vols à répétition. Les habitants du nord de Brétigny se voient donc privés pratiquement de tout commerce (ne restent qu'un boulanger, une pharmacie et un marchand de journaux). Quelle enseigne va vouloir venir dans ces conditions et comment faire pour la protéger des vols à

répétition ? Les plus pénalisés, après Rosières, éloigné du centre, ce seront les habitants des 37 nouvelles maisons d'habitat social coincées entre le mur de l'IDEF, l'entrepôt de Décathlon et la voie de chemin de fer. Un véritable ghetto loin de tout dont nous avons toujours trouvé la construction inopportune.

Pour adhérer à l'ADEMUB

3 tarifs : 15 e. (couple **22 e.**)
8 e. pour les faibles revenus
Déduction fiscale prévue

Chèque adressé au Président :

Dominique DEBOISE
5, rue du Lt Gayot à Brétigny
ou au trésorier

Hubert ANQUETIN

30, rue de l'Orge à Brétigny

Affichage publicitaire illégal : ça bloque !

Scandalisée par le triste décor qu'offre la RD19, entre le rond-point du CEV et le rond point de Bondoufle, l'ADEMUB * a d'abord contacté le service urbanisme du Plessis-Pâté pour demander des explications.

Nous avons appris que le Service Urbanisme du Plessis-Pâté avait fait faire par un bureau d'étude, au printemps dernier, un relevé complet des panneaux légaux et illégaux, afin, principalement, de percevoir les taxes qui n'étaient pas versées. C'était un bon début. Mais notre déception est grande car **ce service dispose donc de tous les renseignements nécessaires sur les panneaux illégaux mais aucun procès-verbal n'a été dressé !**

Nous avons fait part de notre incompréhension. Pour expliquer son inaction, le service de l'urbanisme se retranche derrière un principe d'égalité farfêlé : «il faudrait verbaliser tous les annonceurs de façon équitable, ce qui est long et difficile». Qui a déjà vu la justice se préoccuper de verbaliser tous les contrevenants ?

Sur une portion du territoire prise comme exemple, **nous demandons que tous les panneaux illégaux fassent l'objet d'un procès-verbal.** C'est bien ce qui se passe lorsque les PV tombent un jour donné dans une rue donnée pour les infractions de stationnement. **Ce serait un premier signal fort aux contrevenants,** et ce signal pourrait être suivi de démontage si les afficheurs n'obtempèrent pas d'eux-mêmes. Autre argument entendu pour ne pas agir: «pourquoi verbaliser puisque le règlement va changer ?» En effet, et c'est très important, le Règlement Local de Publicité (RLP) du Plessis-Pâté va changer, il va être réécrit. Ce deuxième argument est tout aussi irrecevable. Les annonceurs, qui vont être consultés lors de l'élaboration du nouveau RLP, pourront bien rire : ils sauront que, quel que soit le règlement, personne n'est là pour le faire respecter.

Un changement de RLP, c'est pour nous l'occasion de nous faire entendre car nous avons demandé, en tant qu'association locale, à être consultés, comme la loi le prévoit. Nous allons faire tout ce que nous pourrons, aidés par l'association Paysage de France, pour que ce règlement ne soit pas qu'une autorisation à gâcher le paysage. En effet, ce qui motive cette révision du RLP, c'est l'anticipation de la construction de la zone ValVert. Il s'agit de permettre l'installation de panneaux dans cette zone, pour l'instant agricole et où les panneaux sont interdits !



A Brétigny, la mairie a accusé réception de notre rappel du 2 mai 2010 concernant les panneaux illégaux, recensés par nos soins. Elle annonce vouloir étudier tout le territoire pour avoir une vision exhaustive du problème ! Notre relevé était pourtant déjà bien complet. C'est étrange comme le perfectionnisme s'observe dans les deux communes : on annonce vouloir faire tellement bien que cet objectif est inatteignable, et remis à plus tard, alors qu'il suffirait, modestement, de signer quelques procès-verbaux pour signifier que les communes de l'Essonne n'ont pas de raison d'être plus moches que d'autres. (A ce sujet, le préfet de l'Essonne a été saisi en octobre pour 146 infractions dans ce domaine et n'a pas donné suite. La Justice a condamné cinquante fois l'Etat pour la carence des préfets dans ce domaine !). En tout cas, pour ce «relevé exhaustif», aucune date n'est donnée, aucune société mandatée.

Il est probable que le pouvoir des afficheurs soit tout simplement la cause de l'inaction constatée. Nous comptons donc mettre les deux mairies au pied du mur avec les outils juridiques que nous propose l'association Paysage de France. Cela est dommage à Brétigny où les relations avec les services sont dans l'ensemble assez bonnes. Pour le Plessis-Pâté, bien que les échanges aient été très directs et agréables avec le service concerné, il faut reconnaître qu'ils ont été pour le moment inefficaces et qu'il est donc nécessaire de changer de ton.

* Rappelons que l'ADEMUB a été agréée pour intervenir également sur le territoire de la commune du Plessis-Pâté.

Brèves

Le centre ville et les espaces verts

L'urbanisation intensive de ces dernières années a conduit à une forte minéralisation du centre de Brétigny. Parmi le béton et le bitume omniprésents, quelques bribes d'espaces verts, quelques arbres, quelques arbustes surgissent tant bien que mal, trop souvent coincés entre les immeubles et des trottoirs étroits. Les quelques espaces verts un peu plus conséquents se trouvent complètement privatisés, aliénés et cachés à la vue des passants dans ces « clos », véritables prisons à nature. Aucun espace public nouveau, aucune aire de détente et de repos. Voilà ce qu'a fait de notre centre ville une urbanisation à marche forcée où chaque m² est rentabilisé. Il est urgent de réviser le PLU et d'y introduire un peu plus de règles favorisant la biodiversité et la continuité biologique.

Circulations douces : l'ADEMUB au charbon

Comme chacun peut le constater, la Ville de Brétigny se dote progressivement d'un réseau d'itinéraires cyclables tout en assurant une meilleure sécurité des piétons par des travaux d'accessibilité aux moins alertes d'entre eux. Depuis des années, un groupe d'adhérents de l'ADEMUB, qui a acquis en ce domaine une compétence certaine, consacre pas mal de son temps à proposer des aménagements, à rencontrer les services municipaux (et communautaires), à analyser les projets et à aller même sur le terrain, parfois plusieurs fois de suite, pour obtenir des aménagements soignés qui répondent au mieux aux besoins des usagers, à leur confort et à leur sécurité. Parmi les aménagements récents : l'avenue des Marronniers. A venir cette année (entre autres) : l'itinéraire communautaire reliant la Croix Blanche à la gare de Brétigny en passant par le centre du Plessis-Pâté, par la rue Henri Douard (Jules Verne), la rue Normandie-Niemen et jusqu'à la rue Roger Chambonnet. Du travail en perspective.

Semaine du 9 au 18 février 2011

L'ADEMUB diffuse, informe, expose et débat...

✓ **Mercredi 9 Février à 20h30: Soirée film et débat à Ciné220**

Film

« Severn, la voix de nos enfants »

***A quoi servent les négociations
internationales sur l'environnement ?***

Débat avec le réalisateur

Jean-Paul Jaud

Après «Nos enfants nous accuseront», Jean-Paul Jaud titre son dernier film, «Severn», en hommage à l'appel à la raison de Severn Suzuki, alors âgée de 12 ans, tenu devant l'ONU en 1992 : «C'est la première fois qu'un enfant s'adresse aux responsables de notre planète. Dix-huit ans plus tard, bouleversé par son discours, je réponds à Severn, en mettant en lumière des actions positives menées aux quatre coins de la planète par des personnes remarquables».

**...et avec Jean-Patrick Le Duc,
Chercheur et négociateur à Nagoya**

Chercheur au Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN), Jean-Patrick Le Duc a été l'un des négociateurs français des accords internationaux sur la biodiversité, conclus à Nagoya (Japon, 2010).

« Les négociations internationales sur l'environnement laissent le sentiment de naviguer entre échecs et objectifs minimalistes, flous pas toujours tenus.

Quel est leur bilan aujourd'hui et faut-il pour autant conclure à leur inutilité ?

Sont-elles le véritable lieu de la gouvernance mondiale pour les questions d'environnement ? »

✓ **Lundi 14 au vendredi 18 février: Expo permanente à Nelson Mandela**

Biodiversité : « Île-de-France, Île Nature »

L'Espace Mandela est ouvert de 9h à midi et de 13h30 à 18h)

✓ **Samedi 12 février à la Salle Barran**

14h15 : Assemblée Générale des adhérents de l'ADEMUB

16h30 : Débat public : « Menaces sur nos Terres Agricoles »

Val Vert, Quartier Clause, Base aérienne, etc. et après ? Année après année, les projets d'aménagement se multiplient, la ville « mange la terre » dans l'agglomération du Val d'Orge : en 20 ans, plus de 800 ha de terres agricoles ont disparu. Après une présentation sur l'évolution des projets connus, l'ADEMUB poursuivra, avec le public, le débat engagé sur le thème : Que souhaitons-nous pour nos villes ? Face à la reconversion de la base aérienne, quels sont nos propositions et vos propositions ? Pourquoi défendre l'agriculture ?

Pour toute information, consulter le site www.ademub.asso.fr ou téléphoner
au 09 51 07 49 41 ou au 01 60 84 19 10